



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 27

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau (à compter de la délibération n° 2022-09-28/11 incluse), M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny (à compter de la délibération n° 2022-09-28/02 incluse), Mme Catherine Despierre, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2022-09-28/09 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Amroze Adjuward (à compter de la délibération n° 2022-09-28/02 incluse), M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

Ont donné procurations : 11

Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Olivier Poneau (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/10 incluse), M. Bruno Drevon à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Dominique Busigny à M. Frédéric Hucheloup (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/01 incluse), Mme Nathalie Normand à M. Stéphane Lambert, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/08 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à M. Damien Metzlé, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à Mme Elodie Simoes, M. Philippe Ferret à Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre-François Brisabois à Mme Magali Lamir.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward jusqu'à la délibération n° 2022-09-28/01 incluse.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2022-09-28/01

Objet : Versailles Grand Parc - Modification de la demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2020 – Abrogation de la délibération n° 2020-11-25/02 du 25 novembre 2020.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : Versailles Grand Parc - Modification de la demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2020 – Abrogation de la délibération n° 2020-11-25/02 du 25 novembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du président de Versailles Grand Parc n° dP.2020.046 du 30 septembre 2020 relative au retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2020 : modalités de calcul et montants par commune,

VU la décision d'attribution d'un fonds de concours de 2 061 529€ à la Commune de Vélizy-Villacoublay dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2020,

VU sa délibération n° 2020-11-25/02 du 25 novembre 2020 sollicitant auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le versement d'un fonds de concours à hauteur de 2 061 529 €,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, Solidarités-Qualité de Vie, et, Intercommunalité réunies en séances le 19 septembre 2022,

CONSIDÉRANT la situation économique actuelle qui entraîne des perturbations dans la conduite des opérations,

CONSIDÉRANT que pour conserver le bénéfice de ce fonds de concours qui doit être appelé au plus tard en 2022, il est proposé de substituer les travaux de rénovation de la toiture de l'Onde et de la rue du Général Exelmans à l'opération de réfection de voirie rue Picardie qui ne sera achevée qu'en 2023,

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % du montant H.T. des investissements réalisés net de subvention,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le versement d'un fonds de concours à hauteur de 2 061 529 € au titre des opérations suivantes :

OPÉRATIONS	COÛT TRAVAUX HT	AUTRE SUBVENTION	COÛT COMMUNE HT	PLAFOND (50 %)	LIVRAISON
Solde acquisition en VEFA de l'école élémentaire Simone VEIL	2 635 000,00 €		2 635 000,00 €	1 317 500,00 €	2022
Réfection de la toiture de l'Onde	999 000, €	299 749,00 €	690 251,00 €	345 125,50 €	2021

Délibération n° 2022-09-28/01

Objet : Versailles Grand Parc - Modification de la demande d'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2020 – Abrogation de la délibération n° 2020-11-25/02 du 25 novembre 2020.

OPÉRATIONS	COÛT TRAVAUX HT	AUTRE SUBVENTION	COÛT COMMUNE HT	PLAFOND (50 %)	LIVRAISON
Réfection voirie : - rue du Général Exelmans - avenue De Gaulle - rue Marcel Dassault	835 000,00 €	1 013,00 €	833 987,00 €	416 993,50 €	2021 2022
Création aire de jeux Exelmans	150 000,00 €		150 000,00 €	75 000,00 €	2021
		TOTAUX	4 309 238,00 €	2 154 619,00 €	

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221003-DEL_22_09_28_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

acte affiché du 03/10/2022 au 06/12/2022